

## Code de procédure des assemblées délibérantes des membres de la PNWW

### MODIFICATIONS PROPOSÉES 2025

La modification du Code de procédure des assemblées délibérantes des membres de la PNWW consiste en une mise à jour des règles, notamment afin de rendre le processus plus clair et efficace, notamment à la demande du Conseil des Sages et des membres du Grand Conseil. Ce document n'est pas exhaustif, et vise à présenter les modifications les plus importantes proposées au Code.

**IMPORTANT :** Ces propositions de modifications au Code de procédures des assemblées délibérantes des membres de la PNWW ne visent pas à retirer des pouvoirs aux membres de la PNWW. Les pouvoirs de l'assemblée des membres de la PNWW sont décrits à l'article 2.2 des Règlements généraux et sont les suivants :

- a) déterminer les orientations générales de la Première Nation;
- b) adopter les statuts et les règlements généraux de la PNWW, le Code de votation, le Code de procédures d'assemblée délibérante, le Code de citoyenneté, le Code de rémunération des membres du Grand Conseil, le Code d'éthique et déontologie pour les élus ainsi que les règlements du Conseil des Sages et, le cas échéant, leurs modifications;
- c) élire un Grand Chef et quatre Chefs conseillers qui forment le Grand Conseil de la PNWW;
- d) prendre connaissance du rapport annuel du Grand Chef, du vice Grand-Chef et de celui des Chefs conseillers;
- e) étudier toutes autres affaires qui peuvent être présentées à l'assemblée générale, en traiter et en disposer.

### Propositions de modifications au Code de procédures des assemblées délibérantes :

#### Le titre du Code

*En vigueur :*

Code de procédure des assemblées  
**délibérantes** des membres de la PNWW



*Modification proposée :*

Code de procédure des assemblées **générales**  
**et spéciales** des membres de la PNWW

## Le Quorum

*En vigueur :*

**75 membres** votants



*Modification proposée :*

**15% des membres** votants



Présentement, ceci représente

**315 membres**

## Procédure de présentation des résolutions des membres

*En vigueur :*

**Durant l'assemblée :**

- 1) Un comité de rédaction des propositions est constitué
- 2) Présentation des propositions des membres sur tout sujet
- 3) Procédure de débat et d'adoption



*Modifications proposées :*

**120 jours avant l'assemblée :**

- 1) Un comité d'analyse des propositions est constitué et il est formé de :  
Un conseiller juridique  
L'adjointe du Grand Conseil  
Un représentant du Conseil des Sages
- 2) Ouverture d'une période de dépôt des propositions d'une durée de 60 jours
- 3) Analyse des propositions et consignation au Registre des propositions



**Une proposition se doit de :**

- Porter sur les orientations générales de la PNWW
- Respecter les encadrements de la PNWW



**Une proposition ne doit pas :**

- Être frivole, vexatoire ou abusive
- Annuler une décision prise par référendum
- Mettre fin à un contrat ou une entente
- Mettre la PNWW dans une situation financière préoccupante
- Entraver une négociation en cours entre la PNWW et un tiers

**Durant l'assemblée :**

- 4) Présentation par le membre des propositions acceptées
- 5) Poursuite de la même procédure que sous le Code actuel.

---

## Distinctions entre une proposition et une résolution

*En vigueur :*

Aucune définition ou distinction  
Toute proposition adoptée par  
l'assemblée des membres devient  
une résolution



*Modifications proposées :*

Ajout des définitions de *proposition*  
et de *résolution*

- ▶ Une proposition permet aux membres de formuler une recommandation ou de prendre une décision
  - Une recommandation : proposition d'un Wolastoqiyik acceptée par les membres et soumise au Grand Conseil
  - Une décision : proposition du Grand Conseil acceptée par les membres
- ▶ Une résolution est soit une recommandation formulée par l'assemblée des membres à l'intention du Grand Conseil, soit une décision adoptée par l'assemblée des membres

---

## Entrée en vigueur, amendement, abrogation ou modification

*En vigueur :*

Adoption ou modifications  
par le **Grand Conseil**



*Modification proposée :*

Adoption et modification par les **membres**  
ayant le droit de vote